



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

DECISION N° 2007.11.040/DCI
du Collège de la Haute Autorité de santé
portant accréditation de la fondation Health On the Net

Le Collège de la Haute Autorité de santé, ayant délibéré en sa séance du 7 novembre 2007,

Vu l'article L 161-38 du code de la sécurité sociale,

Vu le référentiel "Règles pour l'accréditation de l'organisme de certification des sites informatiques français dédiés à la santé",

Vu le rapport d'évaluation réalisé par deux évaluateurs qualitatifs indépendants et certifiés,

décide :

Article 1^{er} : La fondation Health On The Net est accréditée, pour une durée de trois ans, pour la mission de certification des sites informatiques dédiés à la santé, à compter du 7 novembre 2007.

Article 2: Le Directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Saint-Denis, le 7 novembre 2007

Pour le Collège,
le Président,

Professeur Laurent DEGOS